

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 27 septembre 2023 à 17.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Église, pour y délibérer sur les points suivants

1. Politique

- 1.1. Présentation du programme d'activités du collège des bourgmestre et échevins
- 1.2. Attribution du titre de « Bourgmestre honoraire de la Commune de Schuttrange » à Monsieur Jean-Paul Jost

2. Commissions consultatives

- 2.1. Décision sur la représentation des partis et groupement politiques dans les commissions consultatives communales
- 2.2. Décision sur la création, les dénominations et les attributions des commissions consultatives communales
- 2.3. Nomination des membres dans les différentes commissions consultatives communales

3. Finances communales

- 3.1. Approbation du tableau des modifications budgétaires pour l'exercice 2023
- 3.2. Approbation de dons pour soutenir les victimes du tremblement de terre survenu en Maroc et des inondations en Libye
- 3.3. Approbation d'un don pour soutenir la réfection du toit du projet « Keltenhaus » à Neuhaeusgen

4. Urbanisme

- 4.1. Approbation d'une convention de cession dans le cadre de la mise en œuvre du PAP « Um Schënnbiërg » à Munsbach
- 4.2. Approbation d'un acte de cession dans le cadre du PAP « In der Acht » à Schuttrange

5. Infrastructures

- 5.1. Approbation d'un acte d'échange dans le cadre de la réalisation de logements subventionnés à Uebersyren, rue des Jardins
- 5.2. Approbation d'un acte de vente dans le cadre de la réalisation d'un trottoir à Schrassig, rue de Luxembourg
- 5.3. Approbation d'un acte de vente dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier/ piste cyclable à Neuhaeusgen, au lieu-dit « Auf dem Altenberg »

6. Lotissement

- 6.1. Approbation d'une demande de lotissement de terrains aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Schuttrange, rue du Canach
- 6.2. Approbation d'une demande de lotissement de terrains aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Munsbach, rue Principale

7. Règlements communaux

- 7.1. Confirmation de six règlements temporaire d'urgence de la circulation

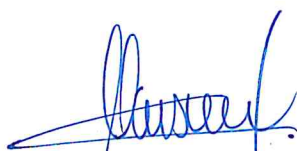
8. Questions écrites des conseillers

9. Questions du public


10. Séance à huis clos

- 10.1. Désignation des représentants de la commune auprès du « Comité de pilotage Natura 2000 de la région Guttland Musel » et « Comité de collaboration régionale pour l'eau potable »
- 10.2. Proposition d'un candidat pour le poste de délégué de la commune de Schuttrange auprès du syndicat « Syvicol »
- 10.3. Proposition d'un candidat au poste des délégués communaux au sein du conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours – CGDIS
- 10.4. Désignation de candidats pour les postes d'assesseurs et d'assesseurs-suppléants pour la commission des loyers du canton de Luxembourg

Schuttrange, le 21 septembre 2023
Le collège des bourgmestre et échevins



Claude MARSON
président



c.s. Alain DOHN
secrétaire communal